



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 30 septembre 2016

## **L'Agence des participations de l'État confirme que l'État percevra l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016 d'EDF en actions**

Le Conseil d'administration d'EDF du 30 septembre 2016 a décidé de verser un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016 de 0,50 € par action, et de proposer aux actionnaires le versement de cet acompte en numéraire ou en actions. Les actions nouvelles seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 30 septembre 2016, jour de la décision de mise en distribution de cet acompte sur dividende, diminuée du montant net de l'acompte.

Comme il s'y était engagé publiquement le 22 avril 2016, l'État, à travers l'Agence des participations de l'État, actionnaire majoritaire d'EDF à 85,3%, opéra pour le versement en actions de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2016. L'État accompagne ainsi EDF dans une période d'investissements stratégiques et créateurs de valeur pour l'entreprise.

### **Contact presse Agence des participations de l'État :**

Charlotte NEUVY : 01 44 87 70 42 - [charlotte.neuvy@ape.gouv.fr](mailto:charlotte.neuvy@ape.gouv.fr)



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT